

**ANPO**ASSOCIATION DES  
NATUROPATHES PROFESSIONNELS  
DU QUÉBEC

DEPUIS 1971 / SINCE 1971

**ANO**ASSOCIATION DES  
NATUROTHÉRAPEUTES  
DU QUÉBEC**RMQ**REGROUPEMENT DES  
MASSOTHÉRAPEUTES  
DU QUÉBEC**Attestation de l'association - Déplacement durant le couvre-feu décrété  
par le gouvernement du Québec**

En application de l'article [119] du décret [1628-2021]

Par la présente, je soussigné, président de l'association :

Prénom et nom : Yves DussaultFonction : Président directeur généralNuméro de téléphone : 1-888-268-2516Organisation : ANPQ – ANQ - RMQAdresse de l'organisation : 819 rue Saint-François-Xavier, Terrebonne, Qc., J6W 1H1

Certifie que, durant la période de couvre-feu décrétée par le gouvernement du Québec, la personne identifiée dans ce document est reconnue par l'organisation que je représente comme étant une ressource essentielle à la réalisation de ses engagements ou activités prioritaires. La personne suivante doit ainsi se déplacer entre son domicile et son lieu de travail, ou tout lieu où sa présence à titre professionnel est requise, durant la période de couvre-feu :

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_

Adresse du lieu de travail : \_\_\_\_\_

Cette autorisation est valide du 01 janvier 2022 au 01 mars 2022

Signature

01 janvier 2022

Date

Pour toute question, veuillez téléphoner au numéro suivant : 1-888-268-2516